



Voiture offerte par ma mere

Par **louo**, le **30/11/2009** à **11:41**

bonjour

je voudrais s'avoir si je dois declarer aux impots un don manuel que ma mère m'a fait cet a dire une voiture de 4600 euros
ou si un simple papier suffit
merci

Par **jeetendra**, le **30/11/2009** à **11:53**

[fluo]formulaire de déclaration de dons manuels (n°2735)[/fluo]

Bonjour, la déclaration s'effectue au moyen du formulaire ci-dessus de déclaration de don manuel -disponible dans les recettes des impôts ou sur Internet sur le site des impôts.

C'est le donataire qui doit, en principe, effectuer la déclaration du don mais, en pratique, le donateur peut la déposer à sa place. Il faut vous déplacer à votre Centre des Impôts, et vous serez fixé. Cordialement.